

DELIBERATION N° 2022-22

Document unique des risques professionnels

Extrait du Registre des Délibérations

CONSEIL SYNDICAL DU 06 DECEMBRE 2022

**SBV4R**

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre à 18 h 30, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le vingt-neuf novembre 2022, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre en temps normal : (45/2+1) 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 33

Présents pour le quorum : 28

M.	COENON Guy	Titulaire		CA Pays de Dreux	ABONDANT
Mme	COURCIER Corinne	Suppléante de	Mme MARAND	CA Pays de Dreux	AUNAY-SOUS-CRECY
Mme	DE PIEDOÛE Caroline	Titulaire		CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
Mme	GUNTNER Brigitte	Titulaire		CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	TOISON Stéphane	Titulaire :		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire :		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	LUBOW Dominique	Titulaire :		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
M.	SIMON Marc	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-OUEN-MARCHEFROY
M.	FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	BINET Eric	Titulaire		CA Pays de Dreux	SOREL-MOUSSEL
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	MALANDAIN Sylvain	Suppléant de	M. STEPHO	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	

Mme DEVIINCK Jacqueline	Titulaire			CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M. MARTIN Jean-Luc	Titulaire			CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M. CORRE Roland	Titulaire			CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M. MAILLARD Patrick	Titulaire			CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M. M. CRASSIN Gérard	Titulaire			CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M. GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M. LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. / Mme		CA Evreux Portes de Normandie

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

Mme DE SOUSA Evelyne	Titulaire	BONCOURT		à Mme Paturel Catherine
M. CHERON Denis	Titulaire	MONTREUIL		à M. Roy Raymond
M. LEMOINE Stéphane	Titulaire	CCPEDIF		à M. Rigourd Daniel
Mme WEILLER Odile	Suppléante	CCPEDIF		à Mme Chanfrau Dominique
M. VERDIER Jean-François	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie		à Mme Guthner Brigitte

Absents excusés : 3

M. FONSECA Nelson	Titulaire		CA Pays de Dreux	DREUX
M. BONHOMME Jérémy	Suppléant de	M. MAIGNAN	CA Pays de Dreux	LURAY
M. STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET

Également présents (sans voix délibérative) : 2

M. FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	SAINTE-GEMME-MORONVAL
M. THEPAULT Yves			CA Pays de Dreux	ECLUZELLE

Monsieur Fougerol est nommé secrétaire de séance.

Exposé du Président :

Afin de répondre à ses obligations, le SBV4R a mis en œuvre sa démarche de prévention en établissant en 2019 son document unique d'évaluation des risques professionnels, en collaboration avec les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir. A cet égard, l'ensemble des services et matériels ont été étudiés afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés sur leur poste de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en hygiène et sécurité du travail.

Sa réalisation permet :

- De sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- D'instaurer une communication,
- De planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- D'aider à établir un programme annuel de prévention.

Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Ce document sera consultable, dans les locaux du SBV4R, 5 impasse des Mares, Sainte-Gemme Moronval.

Ceci exposé, le Comité Syndical est invité à approuver le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Vu l'avis favorable du CT/CHSCT n° 2022/HS/44 en date du 21 Novembre 2022 sur le document unique d'évaluation des risques professionnels 2023 ;

Considérant que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales,

Considérant que la démarche de mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels a été réalisée avec les conseils du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir,

Considérant que le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels joint,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

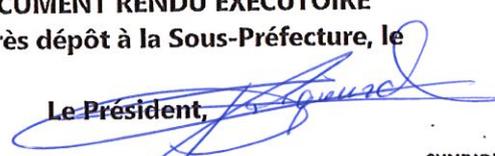
SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES

Le Président,


Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE
Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,


Daniel RIGOURD

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES